



Contestation amende forfaitaire majorée

Par **Hanounine**, le **09/12/2010** à **18:59**

Bonjour,

J'ai reçu le 7 décembre 2010 un avis du 4 novembre 2010 intitulé "amendes et condamnations pécuniaires" qui ferait suite à une infraction commise le 18 février 2010 (arrêt ou stationnement gênant).

Le problème, c'est que je n'ai :

1. jamais eu de PV sur mon véhicule, j'ignorais donc tout de cette infraction,
2. pas eu de "rappel" avant de recevoir l'amende forfaitaire majorée (suite décision prise à mon encontre par l'OMP près le Tribunal de police le 21 octobre 2010, ce dont je n'ai bien sûr pas été averti avant).

Si je payais dans les 30 jours, l'amende était minorée de 20 % mais l'ayant reçue après les 30 jours, je vais devoir (si j'y suis contraint) payer la totalité (375 €).

Quelles sont mes voies de recours (contestation de la majoration, demande de PV, possibilité de consignation ?) et dans quel délais puis-je les exercer sans encourir de poursuites (huissiers...) ?

Merci d'avance de votre aide.

PS : je ne souhaite pas contester la réalité de l'infraction car je ne suis pas en mesure de le faire (je n'en ai aucun souvenir mais il n'est pas impossible que je l'ai effectivement commise).

Par **Tisuisse**, le **09/12/2010** à **23:25**

Bonjour,

Lire le post-it "comment contester un PV".

Merci.

Par **Hanounine**, le **10/12/2010** à **00:06**

A quelle page puis-je le trouver SVP ?

Par **Tisuisse**, le **10/12/2010** à **07:12**

C'est le 1er dossier sur ce forum, en en-tête de la liste :

http://www.experatoo.com/droit-routier/comment-contester-amende_3768_1.htm